

**CHAMARRE SCA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

**Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2010 - 1<sup>ère</sup> résolution**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2010 - 1<sup>ère</sup> résolution

Aux Associés commanditaires et commandités,  
**CHAMARRE SCA**  
1, rue Méhul  
75002 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

La gérance vous propose de réaliser cette réduction du capital, qui aura pour effet de ramener le montant du capital social au-dessous du minimum légal, sous la condition suspensive de l'approbation par votre Assemblée Générale de la 2<sup>ème</sup> résolution relative à l'augmentation du capital d'un montant nominal de 75.000 euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération conduisant à réduire le capital de votre société de 6.576.201 euros à 0 euros.

Bordeaux, le 10 décembre 2010

Le Commissaire aux Comptes  
**PricewaterhouseCoopers Entreprises**

**Laurent GRAVIER**